

ASSEMBLÉE NATIONALE

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1237)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 1873

présenté par

Mme de La Raudière, Mme Auconie, M. Guy Bricout, Mme Firmin Le Bodo, M. Meyer Habib,
M. Herth, M. Lagarde, M. Ledoux, Mme Magnier, M. Morel-À-L'Huissier, M. Naegelen et
M. Zumkeller

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 43 QUINQUIES, insérer l'article suivant:**

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.